

LA DDCS du Rhône, LA CAF du Rhône, LA VILLE DE Lyon,
LE CONSEIL GÉNÉRAL du Rhône ET Une Souris Verte

vous convient à une journée de réflexion et d'échange

Favoriser l'accueil de tous en accueil de loisirs
Le handicap n'est plus un handicap

COMPTE -RENDU DE LA JOURNÉE

LE 21 NOVEMBRE 2013

09H00 - 16 H 30

Salons de l'Hôtel de Ville

1 Place de la comédie

69001 LYON

La DDCS du Rhône, la CAF du Rhône, la Ville de Lyon le Conseil général du Rhône et Une Souris Verte ont convié les ACM et acteurs des territoires à une journée de réflexion et d'échange autour de l'accueil des enfants en situation de handicap

Constats :

Les accueils de loisirs sont des lieux d'accueil pour tous.

Cependant, peu d'enfants en situation de handicap y accèdent alors que le cadre législatif et la réglementation affirment ce droit.

Les parents d'enfants en situation de handicap ont besoin comme tous les parents de modes d'accueil en complément de temps scolaires, éducatifs, de soins. Il s'agit d'un enjeu majeur pour l'épanouissement de l'enfant et l'équilibre des familles.

Objectifs de la journée :

Initier un temps d'échanges et de partage d'expériences dans le Rhône pour favoriser un développement qualitatif de l'accueil de tous, dans le respect de la loi du 11 février 2005 et des aspects réglementaires.

La journée de réflexion et d'échanges s'est appuyée sur des expériences positives qui ont permis de mettre en évidence les enjeux et les possibles en tenant compte des réalités de chacun : enfants, familles, accueils de loisirs.

La co-organisation de la journée par les acteurs institutionnels du territoire accompagnés par l'association Une Souris Verte met en lumière l'importance de l'implication de tous. L'accueil de loisirs des enfants en situation de handicap doit s'inscrire dans une action commune et complémentaire, soutenue par une réelle volonté politique déclinée en actions.

Ce document s'intitule traces de la journée.

Il contribue à la réflexion de tous, à questionner nos pratiques et vise à apporter des pistes d'actions concrètes.

Il reprend :

- le programme détaillé de la journée
- l'intervention de Laurent Thomas de la Plateforme « Grandir ensemble »
- les éléments de réflexion et les éléments très opérationnels issus des ateliers
- les ressources que peuvent proposer les institutions DDCS, Conseil Général, CAF du Rhône et l'association Une souris verte.

Nous remercions vivement :

- les animateurs qui ont accepté de prendre du temps pour formaliser leur pratiques permettant ainsi d'alimenter les échanges en atelier de l'après-midi,
- les bénévoles de l'association Une souris verte pour la qualité de leur accueil du matin,
- la ville de Lyon et en particulier le service du protocole pour nous avoir facilité les aspects organisationnels.

.....



Déroulement de la journée

9h Accueil

9h30 Ouverture

Adjoint délégué à l'éducation et à la petite enfance de la Ville de Lyon, CAF du Rhône, Conseil Général du Rhône, Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Rhône

10h Des apports, des échanges

- L'esprit de la loi du 11 février 2005 et sa réalité dans les accueils de loisirs

Intervention de Laurent Thomas de la Plateforme « Grandir Ensemble »

- L'accueil de l'enfant en situation de handicap en ACM, entre obligations et responsabilités

Table ronde animée par Odile Baton (Une Souris Verte) et en présence de Annie Berger (médecin au Conseil Général), de Laurent Thomas, de Patrick Mercader (Conseiller technique, Ville de Lyon) et des représentants des villes de Rillieux et de St-Priest.

Echanges avec la salle

12h Repas libre

13h30 Quatre ateliers d'échanges et de réflexion au choix !

► **L'accueil des familles : le premier accueil, l'accueil au quotidien**

En présence de Audrey Acosta, Centre social et culturel Lyon-Vaise et de Marion Bretel, Maison de l'enfance du 7^{ème}.

Animé par Claudine Lustig de l'association Une Souris Verte et Jean-Pierre Grenier de la CAF du Rhône

Quelles conditions pour un premier accueil réussi de l'enfant et de sa famille, pour l'accueil au quotidien ? Quel partenariat instaurer avec les parents ?

► **L'aménagement de l'espace et des activités de façon très concrète**

En présence de Nadège Cunin, Ecole de Cirque de Lyon/MJC de Ménival (Lyon 5^{ème}) et de Ludivine Martinière, Méli-Mélo (St Martin-en-Haut)

Animé par Judicaëlle Brioir de l'association Une Souris Verte, Patrick Mercader (Ville de Lyon) et Chloé Tallieu (DDCS 69)

Que faut-il pour accueillir tous les enfants ? Quels moyens se donner pour réinterroger l'organisation, les activités, le fonctionnement de sorte à accueillir sans stigmatiser ?

► **Le projet pédagogique en questionnement**

En présence de Nina Bonnet, Centre social de Tarare, et de Samia Ghezouani, CPNG St-Priest

Animé par Sophie Covacho (DDCS 74), Brigitte Reymond et Cécile Delanoë (DDCS 69)

Comment faire apparaître de façon explicite la question de l'accueil de tous ? Comment s'en servir pour suivre ce qui est vécu quotidiennement ? Quels impacts sur les autres projets et l'organisation de la structure ?

► **L'accompagnement des animateurs permanents et vacataires**

En présence de Patrick Baud (Service Temps libre, ville de Rillieux-la-Pape), Isabelle Bruyère (Centre social des Taillis, Bron) et Linda Bideault Vinatier (Centre Social de Lyon-Etats-Unis)

Animé par Odile Baton de l'association Une Souris Verte et Blandine PILI (DDCS 69)

L'attention portée au public en situation de handicap doit-elle être réservée à certains animateurs de l'équipe ou doit-on sensibiliser toute l'équipe à cet accueil ? Au cours du séjour, de quelles informations les animateurs ont-ils besoin ? Sous quelles formes ?

15h30 Restitution collective

Aperçu sur les travaux des ateliers

16h15 Perspectives

16h30 Fin de la journée

Intervention de Laurent THOMAS dans le cadre de la journée de réflexion « Favoriser l'accueil de tous en accueil de loisirs »

.....

Tout d'abord je voudrais exprimer aux initiateurs de cette journée de réflexion tous mes remerciements de m'avoir convié à échanger avec vous sur ce sujet si essentiel de l'accès des enfants en situation de handicap aux accueils de loisirs, comme les autres et surtout avec les autres. Les premiers mots de votre plaquette d'invitation, je les partage pleinement. Ils affirment une ambition forte et authentique, celle de garantir le droit à tout enfant vivant un handicap, quelle que soit sa pathologie, de jouer, vivre et grandir avec les autres enfants de son âge et à ses parents de bénéficier des mêmes droits et services que les autres. C'est audacieux. Et je ne peux que vous en féliciter, car il n'y a pas d'autres manières d'aborder ce sujet et ainsi, vous donnez le ton à cette journée. A la fois, vous renvoyez à un passé révolu que l'accueil d'un enfant handicapé relèverait du sentiment de capacité des structures à les accueillir, vous placez cette question sous l'angle des droits et des principes d'égalité. Et dans le même temps, vous manifestez aux structures, par cette journée d'échange et les thèmes qui y seront abordés, la compréhension que la mise en oeuvre de ce droit nécessite des adaptations, une prise en compte des réalités, des moyens sans doute supplémentaires. Vous placez donc le sujet ni sous l'angle de l'incantation, ni sous l'angle de l'injonction, mais sous l'angle de la volonté de tout mettre en oeuvre pour faire vivre cette ambition. Entre le nécessaire et l'impossible, il est une attitude que nous devrions tous avoir : faire le maximum de ce qui est possible ! Ainsi, vous facilitez grandement mon intervention. J'interviens en terrain conquis d'avance. Nul besoin de vous sensibiliser à cette question, vous en êtes convaincus. Nul besoin de vous rappeler les fondamentaux de l'égalité des droits, vous l'avez définie comme votre ambition partagée.

Ce que je vous propose donc en cet instant, c'est de réfléchir ensemble autour de trois questions très concrètes :

► Au-delà de la question des droits, de l'accès à tout pour tous, quels sont les enjeux de l'accès des enfants en situation de handicap aux accueils de loisirs ? C'est essentiel pour situer nos actions.

► Mais très concrètement, quelles sont les conséquences pour les structures d'accueil ? Car il n'est pas simplement nécessaire de vouloir l'accueil, il faut aussi le réussir, tant pour les enfants, leurs familles que pour les équipes...

► Enfin, comment, ensemble, à l'échelle d'un territoire, se mettre en mouvement pour passer de cette ambition à la garantie donnée demain à toute famille quel que soit le handicap de son enfant, puisse accéder aux mêmes services que les autres et dans les mêmes conditions ?

Outre mes fonctions de directeur de la Fédération Loisirs Pluriel, fondée il y a plus de 20 ans et qui regroupe aujourd'hui 19 lieux d'accueil de loisirs pour enfants ou adolescents valides et handicapés sur la moitié nord de la France, j'interviens ici en qualité de porte-parole de la Plate-Forme Nationale Grandir Ensemble.

La Plate-Forme Nationale Grandir Ensemble

.....

Fondée en septembre 1997, la Plate-Forme Nationale Grandir Ensemble regroupe une trentaine d'organismes mobilisés sur cette question: associations représentatives de parents d'enfants en situation de handicap (APF, UNAPEI, Autisme France, Epilepsie France...), initiateurs de structures d'accueil mixte (La Souris Verte à Lyon, Loisirs Pluriel...), fédérations gestionnaires de structures petite enfance ou d'accueils de loisirs...

La finalité de cette plate-forme est de promouvoir, partout en France, l'accès des enfants en situation de handicap à l'ensemble des structures d'accueil collectif de la petite enfance, de loisirs ou de vacances, comme un droit essentiel et fondamental. Elle s'est aussi donnée pour mission de se faire le porte-parole des besoins et attentes légitimes des familles, d'encourager et de valoriser toutes les formes d'initiatives qui y répondent, d'analyser les questions plus techniques qui peuvent se poser aux structures d'accueil et, enfin, de proposer des solutions concrètes aux Pouvoirs Publics, afin que demain, tout parent ayant un enfant en situation de handicap, puisse bénéficier des mêmes droits que les autres parents en matière d'accueil de leur enfant en dehors du temps scolaire ou de l'établissement.

La première action d'envergure menée par GRANDIR ENSEMBLE a été de réaliser, pendant 18 mois, une étude approfondie sur cette question. Cela a débouché sur la remise d'un rapport au Gouvernement de l'époque, en juin 2009, et dont les conclusions ont été rendues publiques lors d'un colloque se tenant dans l'enceinte prestigieuse de Sciences Po à Paris.

Cette étude a largement contribué à un vaste mouvement de prise de conscience, au plus haut niveau, de la carence de l'offre d'accueil et de ses conséquences dans la vie des familles. Mieux, des initiatives d'ampleur ont été prises. D'une part, par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, qui en 2010, en a fait une priorité d'action, lançant notamment un appel à projet national sur cette thématique dans l'ensemble du réseau CAF, doté de plus de 60 millions d'euros et qui a permis le soutien de plus de 380 projets dans plus de 80 départements de l'hexagone. D'autre part, nous avons travaillé de concert avec l'équipe du Défenseur des Droits, Monsieur Dominique BAUDIS, travail qui a débouché sur une prise de position inédite, dans notre pays, qualifiant les difficultés d'accès des enfants handicapés aux lieux d'accueil extrascolaires comme une situation de DISCRIMINATION et enjoignant ainsi le Gouvernement à prendre des mesures urgentes en la matière. Dans le dictionnaire français du droit, la discrimination se définit par un « traitement INEGAL et DEFAVORABLE à certaines personnes en raison de certaines caractéristiques qui leur sont propres... » !

Pardon pour cette présentation un peu longue mais qui avait juste pour but de vous dire tout simplement d'où je me place pour vous partager, mes différentes réflexions. Il n'est donc pas question pour moi de vous dire, aujourd'hui : « voilà, il y a une solution et c'est la seule et la bonne ». Mais plutôt, de nous rappeler qu'il y a un besoin fort aujourd'hui, qu'il est insuffisamment pris en compte, que de nombreuses initiatives existent, qu'elles sont complémentaires, mais que malheureusement, en les réunissant toutes, nous sommes encore bien en deçà, non pas d'un idéal à atteindre, mais déjà d'un nécessaire à assurer...

Parallèlement, la Plate-Forme a continué à travailler sur des sujets plus techniques, sous la forme de groupes de travail, notamment sur la question des surcoûts liés à l'accueil des enfants en situation de handicap et leurs modes de financement. En juin 2012, Grandir Ensemble a également organisé la première rencontre nationale des pôles d'appui et de ressources aux accueils de loisirs désireux de s'engager dans l'accueil des enfants en situation de handicap, réunissant près de 120 participants à Paris. Enfin, la Plate-Forme Nationale Grandir Ensemble compte prendre toute sa place dans la campagne des élections municipales et prépare actuellement un manifeste sur le sujet, avec la possibilité donnée aux candidats de l'ensemble des villes de France, de présenter, sous la forme de réponses à un questionnaire, sur le site dédié à cette opération, leurs intentions concrètes en la matière.

Trois convictions essentielles

Avant d'aller plus loin sur des aspects pratiques et techniques, arrêtons-nous un instant pour vous partager trois convictions fondamentales et essentielles qui nous animent depuis toujours.

- **La première de ces convictions**, c'est que tout enfant, quel qu'il soit, quelle que soit sa pathologie, quels que soient ses soucis de santé et leur gravité, a le droit de vivre, de jouer, de grandir avec et au milieu des autres enfants de son âge. Jamais, dans aucune situation, le handicap, quel qu'il soit, y compris dans les situations d'autisme les plus déficitaires, n'est une contre-indication à la relation aux autres. Même si la parole n'est pas présente, l'expression difficile, les niveaux de compréhension différents, jamais, le handicap n'est un obstacle définitif à la relation. Au contraire, plus le handicap est présent, plus il est complexe, invalidant, plus la personne n'a, permettez-moi l'expression, que la relation à l'autre, pour exister, donner un sens à sa vie et goûter aux moments si essentiels de bonheurs partagés. Plus que toute autre personne, un enfant ou un adulte vivant une situation de handicap, est comme tendu de tout son être vers la relation. Dépouillé, dès la naissance, de tout ou partie de ces capacités et compétences qui nous sont ordinairement données, il ne lui reste parfois que la relation comme vecteur de vie. Alors que nous, valides, nous avons nos esprits et nos coeurs parfois si encombrés de projets et de préoccupations, au point d'en oublier la relation aux autres, les personnes vivant une situation de handicap sont pleinement et inconditionnellement ouvertes à la relation...

C'est parfois difficile à comprendre dans les situations de troubles de la conduite ou de la relation, tant les attitudes, les comportements, les codes relationnels nous déroutent. L'autre jour, une maman nous confiait ce témoignage que je trouve très parlant : « Le handicap de ma petite fille (elle a 8 ans) aurait pu être détecté avant la naissance et nous aurions alors été confronté à ce terrible choix de l'interruption médicale de grossesse... Eh bien, j'ai un peu honte de le dire, mais très franchement, même si ce n'est pas tous les jours faciles, pour rien au monde je ne voudrais une autre petite fille qu'elle, car c'est ma petite fille... ». Nous sommes donc tous embarqués, les uns et les autres, parents, enfants, mais aussi nous éducateurs, animateurs, instituteurs, soignants, dans une dynamique de relation avec un enfant. Handicapé certes, mais avec un enfant, qui a ses goûts, ses particularités, son caractère, ses qualités et ses défauts. Et une chose est sûre, s'il est bien un élément qui caractérise la nature humaine, c'est sa capacité à entrer en relation, à donner et à recevoir de l'amour... Et les priver de ces relations si essentielles est alors une forme de négation de leur existence.

- **La seconde conviction**, c'est que tout parent, quel que soit le handicap de son enfant, a le droit de bénéficier des mêmes services et modes d'accueil que les autres parents pour organiser la vie familiale, de disposer de temps pour le reste de la fratrie et de maintenir ou reprendre une activité professionnelle. Au nom de quoi, les structures d'accueil de la petite enfance, les centres de loisirs, les cantines municipales seraient réservés aux bien portants ? Où est-il écrit que seuls les parents d'enfants handicapés devraient assumer la garde de leurs enfants, en dehors de l'école ou de l'établissement et rester ainsi sur la touche de solutions d'accueil considérées comme relevant d'un service public ?

- **La troisième conviction**, enfin, c'est que si l'on veut réellement changer le regard sur les personnes en situation de handicap, préparer nos futures générations à une meilleure acceptation du handicap, nous n'avons pas d'autre choix que de favoriser la rencontre et le partage entre enfants différents, dès leur plus jeune âge, sans crainte de nos fausses peurs archaïques de contagion, d'imitation, de régression au contact des plus fragiles. Tous les enfants valides qui vivent ces expériences en sortent grandis humainement, plus tolérants, plus bienveillants, ayant compris, alors très tôt dans leur vie, que la coopération produit plus de bonheur que la compétition...

Forts de ces convictions partagées, me semble-t-il, je vous propose maintenant de nous arrêter sur trois regards, trois composantes de cette question.

► **Du côté des familles, tout d'abord**

Le premier de ces regards, c'est celui des familles. Je ne prétends pas me substituer aux familles mais je voudrais juste ici tenter de me faire le porte-parole de tout ce que j'ai pu comprendre et apprendre à leurs côtés, depuis maintenant plus de vingt ans.

- Si une chose est sûre et certaine, c'est bien que personne n'est préparé à l'expérience si singulière de donner naissance à un enfant en situation de handicap. On peut l'appréhender, le craindre parfois, mais on ne s'y prépare pas. Et personne d'autre que ceux qui l'ont vécu ne peuvent savoir ce que cela impacte dans une vie de parent.

- Et je crois, sincèrement, que nul ne peut demander à un parent d'accepter le handicap de son enfant. Souvent les professionnels accompagnant les parents les invitent à faire le deuil de l'enfant idéal. C'est une idée que j'ai toujours trouvée, pardonnez-moi, simpliste, car, personnellement, la notion d'enfant idéal, je n'ai jamais su ce que c'était. Il s'agit de bien autre chose. Car les parents ne sont pas « déçus » d'avoir un enfant qui ne correspond pas à un idéal imaginé. Ils sont transpercés à tout jamais de savoir leur enfant brisé dans ses possibilités de développement considéré comme normal, limité parfois dans son espérance de vie. Et quel parent ne le serait pas. Et ça, franchement, je crois qu'on ne s'y fait pas, on ne peut pas l'accepter.

- Car le handicap n'est pas une différence, parce qu'une différence, on s'en réjouit et c'est souhaitable. Lorsque l'on ouvre la Bible, on y lit le récit de la création du monde, fondé sur le principe de la séparation et de la différence, entre le jour et la nuit, la terre et la mer... et chaque jour, il est dit que Dieu vit que cela était bon. Le handicap ne relève pas de la catégorie des différences, car il n'est souhaitable pour personne. Il est une souffrance, une épreuve, une sorte d'insulte à la vie qui s'était promise...

- C'est finalement une injonction absurde faite aux parents que d'accepter. En revanche, on peut apprendre à vivre avec. Apprendre à vivre avec, s'adapter au handicap de l'enfant, construire sa vie autrement, accéder à un bonheur différent de celui auquel on s'attendait, alors oui, cela ouvre des chemins et des possibles. Blessé à tout jamais, brisé de manière indélébile, mais DEBOUT pour faire face, avancer, retrouver un équilibre, vivre et se prendre à sourire à nouveau...

- Et chaque témoignage de parent est singulier. Il n'y a pas de catégorie homogène des parents d'enfants handicapés, comme il n'y a pas de catégorie homogène des parents d'enfants valides. De multiples paramètres vont entrer en jeu : l'intensité de la pathologie, l'espérance de vie de l'enfant, l'histoire de la famille, l'âge des parents, la solidité ou la fragilité des relations au sein du couple (là aussi gardons-nous bien de généraliser car il est des comforts qui séparent et des difficultés qui resserrent...), la place de l'enfant handicapé dans la fratrie, les soutiens familiaux ou amicaux, la situation financière de la famille...

- Je vous partage tout cela, parce que la première démarche qui me semble essentielle pour bien appréhender la thématique qui est la nôtre, c'est de considérer que les parents ayant un enfant en situation de handicap, bien que touchés de manière toute singulière et unique, sont des parents comme les autres. Et comme les autres, ils aspirent au meilleur pour leur enfant. Car lequel d'entre nous, face à une difficulté rencontrée pour son enfant démissionnerait et se contenterait du minimum ? Est-ce illégitime d'espérer que son enfant puisse un jour apprendre à lire ou gagner en autonomie alors que le pronostic ou le diagnostic disait le contraire. En quoi ne pas se résigner à cette prédiction serait illégitime ? Pourquoi devrions-nous toujours nous situer dans cette démarche qui consiste à vouloir ramener les parents à cette réalité négative de ce qui ne sera jamais possible, au lieu de les accompagner le plus objectivement possible dans une recherche d'un progrès peut-être inatteignable, mais en sachant que le fait de se mettre en route est le meilleur moyen de donner sens à cette réalité insupportable.

Et c'est à ce moment-là que survient, pour les parents, une autre difficulté, à laquelle ils n'étaient pas non plus préparés. Celle des combats, des démarches qu'ils vont devoir accomplir, au prix d'une énergie souvent démesurée pour tenter de donner à leur enfant le meilleur auquel il a droit. C'est ce que tous les parents appellent le « parcours » du combattant et ce que je nomme la « répétition incessante » de l'annonce du handicap, à chaque fois qu'une porte se ferme, à chaque fois qu'il faut quémander un petit bout de droit qu'ont tous les autres parents et dont on les a injustement privés. Dès les premiers mois de la vie de l'enfant, ils vont être mobilisés pour lui assurer une prise en charge précoce, la meilleure possible, faite de consultations, d'exams, de prises en charge, épuisantes en temps et en disponibilité. Ils vont devoir aussi se mobiliser pour lui apporter les meilleures conditions logistiques possibles, se traduisant par un déménagement, l'aménagement du logement, du véhicule, l'achat de matériel adapté... Très vite, ils vont être mobilisés à lui procurer les apprentissages qui lui donneront le plus de chance de gagner en autonomie pour circonscrire le plus possible les différentes formes de dépendance qui vont jalonner toute sa vie. Et puis, naturellement, au-delà de ces prises en charge, ils vont souhaiter qu'il ait accès aussi, à une vie relationnelle, la plus riche et authentique possible. A ceci vont s'ajouter deux autres objectifs tout aussi légitimes : le désir de préserver aussi leur propre vie, leur travail, leur couple et celui de trouver les moyens de donner à leurs autres enfants la disponibilité auxquels ils ont droit et dont ils sont trop souvent privés...

Et c'est là que se situe le coeur de notre problématique. Tout naturellement, le recours à des solutions d'accueil, en complément de l'école ou de l'établissement deviennent nécessaires pour souffler, maintenir son emploi, trouver du temps pour le reste de la fratrie, favoriser la rencontre de leur enfant handicapé avec d'autres enfants de son âge...

Malheureusement, les chiffres parlent d'eux-mêmes. L'étude de Grandir Ensemble, confortée par d'autres études, démontre qu'il existe, en réalité, trois catégories, à peu près égales en nombre :

- celle des parents qui n'ont jamais osé solliciter un accueil au sein d'un lieu d'accueil collectif de la petite enfance ou de loisirs, parce qu'ils ne savent pas que c'est possible, par peur d'un refus, par crainte que tous les besoins de leur enfant ne soient pas pris en compte, par peur de déranger aussi parfois...
- celle des parents qui ont osé demander mais qui se sont vus opposer un refus en sachant qu'il y a de multiples manières de refuser : tarder à répondre, hésiter, partager ses inquiétudes, ses appréhensions, proposer des formules d'accueil trop partielles... Bref, autant d'attitudes qui découragent, mettent le doute et conduisent les parents à retirer leur demande...
- enfin, il y a les parents qui bénéficient d'une solution. Et là, se distinguent deux sous-catégories : celle des parents vraiment satisfaits et très reconnaissants de l'accueil qui est proposé à leur enfant et puis celle des parents qui bénéficient d'une solution mais incomplète (accueil à temps partiel, sur certains créneaux moins remplis, parfois nécessité de présence de l'un des parents sur le lieu d'accueil, appel des parents dès qu'il y a un petit souci pour venir le reprendre...)

Alors, cette carence de l'offre d'accueil en structure petite enfance, et surtout en centre de loisirs, va entraîner de nombreuses conséquences négatives pour les familles, venant se sur-rajouter à tout ce qu'ils ont déjà à porter :

- L'impossibilité de continuer à occuper un emploi. En France, le taux d'activité professionnelle des mères d'enfants handicapés est deux fois inférieur à la moyenne des autres mamans. Certes, cette carence de solution d'accueil n'en est pas la seule raison, mais elle y contribue plus que largement...
- Le sentiment accru d'isolement social...
- Le manque de temps pour soi, pour son couple, la fatigue, l'épuisement psychologique
- Le manque de disponibilité au reste de la fratrie

► Du côté des gestionnaires de lieux d'accueil

Alors évidemment, je ne vous apprendrai rien en vous disant que depuis la nuit des temps, des hommes et des femmes ont toujours considéré comme normal et évident de faire place à la fragilité. Il en va de même des structures de la petite enfance et des accueils de loisirs. Partout en France, il existe des équipes, des responsables de lieux d'accueils qui ne se posent pas la question et accueillent tout naturellement des enfants en situation de handicap, et ces équipes n'ont attendu, ni loi, ni règlement, ni dispositif financier pour s'y engager. Mais force est de constater que, malheureusement, ces expériences restent rares, souvent confidentielles et de toutes façons insuffisantes en nombre pour répondre à la demande des familles. Dans le cadre des travaux de la Plate-Forme Grandir Ensemble, une étude a été menée sur le département de Loire-Atlantique en 2008. Sur ce département, la CAF a mis en place un dispositif de soutien financier aux établissements d'accueil du jeune enfant et aux centres de loisirs accueillant des enfants en situation de handicap. Dans l'enquête lancée auprès des gestionnaires, 75% d'entre eux déclaraient accueillir un enfant en situation de handicap. Dans les statistiques de la CAF, seulement 19% avaient, sur la même période, accueilli des enfants en situation de handicap. Cet écart entre le sentiment d'accueillir et la réalité est impressionnant. Plus, le pourcentage d'heures de présence d'enfants en situation de handicap par rapport au volume total d'heures d'accueil réalisées sur le département par l'ensemble des gestionnaires, représente tout juste 1% dans les structures petite enfance et un peu plus de 0,50% dans les accueils de loisirs... Et encore, les deux structures d'accueil mixte sur le département (La Maison des Poupies et Loisirs Pluriel) représentent plus de la moitié de ces heures d'accueil !

En croisant ces chiffres avec d'autres études en France, nous avons fait le constat qu'aujourd'hui, en France, l'offre d'accueil des enfants en situation de handicap est cinq fois inférieure à la demande potentielle des familles...

Alors comment expliquer cette carence de l'offre. Quelques tentatives de réponses...

- Tout d'abord, certainement pas, en raison d'un manque de volonté. L'ensemble des gestionnaires de lieux d'accueil de la petite enfance ou de loisirs inscrivent, noir sur blanc, dans leur projet éducatif, leur volonté d'être ouverts à TOUS les enfants, sans distinction d'aucune sorte.
- La question des effectifs accueillis, notamment sur les centres de loisirs, est une première piste. Effectivement, alors que les structures plus adaptées, tels nos centres Loisirs Pluriel, limitent à une vingtaine le nombre d'enfants accueillis, la plupart des accueils de loisirs, en France, accueillent autour de 60, 80 enfants, parfois plus, et jusque, certaines fois, 300 enfants, dans les grands centres de loisirs d'été. Et nous savons tous que plus le nombre total d'enfants accueillis est important, plus l'inclusion d'un enfant lourdement handicapé va s'avérer complexe pour lui... Le rapport entre bien être de l'enfant et taille du groupe est proportionnel...

- La question des effectifs accueillis, notamment sur les centres de loisirs, est une première piste. Effectivement, alors que les structures plus adaptées, tels nos centres Loisirs Pluriel, limitent à une vingtaine le nombre d'enfants accueillis, la plupart des accueils de loisirs, en France, accueillent autour de 60, 80 enfants, parfois plus, et jusque, certaines fois, 300 enfants, dans les grands centres de loisirs d'été. Et nous savons tous que plus le nombre total d'enfants accueillis est important, plus l'inclusion d'un enfant lourdement handicapé va s'avérer complexe pour lui... Le rapport entre bien être de l'enfant et taille du groupe est proportionnel...

- La seconde piste d'explication, c'est l'insuffisance de l'encadrement. C'est une évidence qu'avec un taux d'encadrement de un animateur pour 12 enfants dans les accueils de loisirs, la capacité de l'équipe à dégager le temps, la disponibilité et l'attention nécessaire à un enfant en situation de handicap relève presque de l'impossible.

- La troisième piste, c'est l'impréparation des équipes et le manque de formation qui donnent aux équipes le sentiment qu'elles n'ont pas été formées et préparées à l'accueil d'enfants nécessitant des attentions toutes particulières et parfois des compétences techniques spécifiques...

- La quatrième piste, c'est l'absence de crédits identifiés pour venir financer les aménagements nécessaires pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap, et notamment le renforcement de l'encadrement, conduisant dans de nombreux cas des organisateurs à conditionner l'accueil de l'enfant à la prise en charge financière de ce surcoût...

- Il faut ajouter également la difficulté pour les équipes à imaginer les adaptations techniques et pédagogiques favorisant l'inclusion et la participation des enfants en situation de handicap à la vie collective et aux activités, par manque de connaissance des enfants, par manque de connaissance des outils et des supports qui peuvent aider au quotidien, par une difficulté à remettre en cause des pratiques établies...

- C'est aussi le manque d'outils, de moyens, de temps et de procédures pour recueillir toutes les informations nécessaires à une bonne prise en charge et un bon accueil de l'enfant. Connaître le handicap de l'enfant et de ses principales conséquences est une chose, mais identifier les goûts, les aptitudes, les petits « trucs » du quotidien qui permettent d'agir, d'accompagner, de désamorcer des situations compliquées, c'est essentiel. L'approche de l'accueil des enfants handicapés se limite parfois à des intentions, des apports théoriques généraux, mais les formations et les appuis réellement pratiques et concrets restent encore insuffisants dans notre pays...

- Enfin, la peur de la responsabilité et des conséquences d'un défaut de prise en charge en cas d'incident, reste aujourd'hui l'un des facteurs limitant le plus important. L'accueil d'un enfant en situation de handicap, au-delà des intentions éducatives évidentes entraîne nécessairement pour la structure d'accueil une prise de risque, dans la mesure où les difficultés de l'enfant sont supposées connues et nécessitent donc de la part du gestionnaire de tout mettre en oeuvre pour assurer la pleine sécurité de l'enfant. Les enfants handicapés également porteurs de troubles de la santé important (épilepsie, trachéotomie, gastrostomie, insuffisance cardiaque ou respiratoire...) font partie des enfants les moins accueillis en centres de loisirs...

► Déconstruire quelques idées reçues

Alors, comment avancer ? Comment faire évoluer les choses pour que demain des solutions soient vraiment proposées aux familles ?

La première chose, selon moi, c'est de casser quelques idées reçues... ou plutôt de les remettre dans le bon ordre...

- Et je voudrais m'arrêter ici sur la notion d'évidence. Lorsque l'on est jeune parent, il est à priori normal et évident qu'après la période de congé maternité, on trouve une solution de garde, soit au sein d'un accueil collectif (une crèche) ou auprès d'une assistante maternelle, pour organiser la reprise du travail de la maman. C'est parfois un peu compliqué, on n'est pas toujours complètement satisfait, mais démissionner de son travail parce qu'on n'a pas trouvé de solution de garde, reste un phénomène quand même plutôt rare, hormis pour ceux qui travaillent en horaires décalés. Ensuite, lorsque son enfant a trois ans, c'est une évidence qu'il sera accueilli à l'école. Et une fois inscrit à l'école, c'est encore plus évident qu'il n'y aura aucune difficulté à ce qu'il puisse manger à la cantine le midi, être accueilli à l'accueil périscolaire du matin et du soir. Enfin, avec la réforme des rythmes scolaires, tous les parents qui le souhaiteront pourront faire accueillir leur enfant le mercredi au centre de loisirs du quartier ou dans l'enceinte de l'école, sans aucune restriction et par voie de conséquence disposer d'un accueil également pendant les petites vacances scolaires et l'été. Tout cela relève de l'évidence et les situations où ce n'est pas le cas restent aujourd'hui très marginales et très rares. Mais lorsqu'il s'agit des enfants en situation de handicap, l'évidence change de camp. Ce qui est évident, ce n'est pas pour le parent d'avoir une solution. Ce qui est évident, c'est pour l'organisateur, le directeur ou l'équipe du lieu d'accueil de pouvoir dire : « oh là, ça ne va pas forcément être simple », quand ce n'est pas, « ça risque de ne pas être possible ». Pour tous, il est alors évident que les équipes n'ont pas été formées ni préparées à l'accueil d'enfants en situation de handicap, cela semble si évident que les activités ne seront pas forcément adaptées aux enfants (il y a beaucoup d'activités sportives, de sorties), cela semble évident que l'encadrement est insuffisant pour assurer une prise en charge de qualité pour l'enfant, cela semble évident que pour disposer d'un animateur supplémentaire ou pour obtenir un financement pour le rémunérer cela risque d'être bien compliqué, dans un contexte de contraction budgétaire. L'évidence change de camp.

Et la culpabilité est toujours dans le camp qui fait face à l'évidence, parce que l'on doute de son bon droit... Alors, les parents sont confrontés à toutes ces évidences, si bien qu'ils se retrouvent dans la situation de quémander, de solliciter une attention bienveillante à leur demande si naturelle pour les autres. Et il n'y a pas de plus grande humiliation que de venir quémander la petite part à laquelle vous aviez droit et dont on vous a indûment privé ! La première chose à faire, c'est donc de remettre cette évidence à la bonne place...

- La seconde idée reçue contre laquelle il nous faut lutter, c'est ce que l'on entend parfois autour de la notion de déni des parents, sous-entendu, le déni du handicap de leur enfant. « Ils sont dans le déni ». C'est-à-dire que lorsqu'un parent d'un enfant polyhandicapé, totalement dépendant dans tous les actes de vie quotidienne, n'ayant pas l'usage de la parole et seulement son sourire et son regard pour exister... demande un accueil au sein d'un lieu d'accueil ordinaire, on considère que cette démarche manifeste chez les parents une volonté d'accéder à une forme de normalité dont ils avaient rêvé pour leur enfant... Or, les parents sont bien placés pour ne jamais oublier la réalité du handicap de leur enfant et la complexité que cela peut représenter au quotidien... Ce qu'ils demandent n'est rien d'autre que ce que demande tout parent : une possibilité de temps récréatif pour leur enfant, de rencontre avec d'autres enfants de son âge, une possibilité de temps libéré pour eux parents... Cessons d'interpréter les demandes des familles, replaçons les dans la normalité d'une demande parentale comme les autres...

- Les parents qui cachent le handicap de leur enfant. En intervenant régulièrement dans des formations auprès de directeurs ou animateurs de centres de loisirs, j'entends souvent cette réflexion : « Vous vous rendez compte, nous avons accueilli un enfant et au bout de quelques semaines, nous nous sommes rendu compte qu'il avait un handicap. Les parents nous l'avaient caché ! ». Alors, voici ce que je réponds à chaque fois. Premièrement, s'ils l'avaient dit, quelle aurait été votre réaction ? Et deuxièmement, très honnêtement, dans les situations où une équipe ne se rendrait compte du handicap de l'enfant qu'au bout de trois ou quatre jours d'accueil, c'est que l'on n'a pas à faire à un handicap très complexe pour l'équipe... Car, honnêtement, cacher que son enfant est polyhandicapé, présente un autisme gravement déficitaire ou est trisomique, personnellement je ne sais pas comment on peut le faire !!! Enfin, je rappelle aussi toujours que si l'on veut que les parents disent tout sur le handicap de leur enfant, il faut d'abord leur dire que l'on va leur ouvrir les portes et que les questions posées ne serviront pas à évaluer la capacité à accueillir ou non leur enfant mais plutôt à savoir comment bien l'accueillir au quotidien et lui garantir une qualité d'accueil la plus grande possible.

- On n'est pas formé pour. D'accord, les animateurs ou éducateurs de jeunes enfants n'ont pas fait une formation d'éducateur spécialisé ou de psychomotricien. Mais je voudrais juste poser deux questions: quelle formation prépare à toutes les situations de handicap ? D'autre part, où est-il écrit sur le diplôme d'enseignant, d'éducateur de jeunes enfants ou d'animateur professionnel qu'il a été formé pour intervenir uniquement auprès d'enfants sains, bien portants et sages. Certes, il y a une certaine hypocrisie à enseigner, aux jeunes professionnels, les valeurs universelles de l'éducation, de l'ouverture à tous, de la mixité sociale, de la non-discrimination, sans presque jamais parler de la situation de handicap, sans leur dire clairement et fermement que s'ils ont choisi ce métier il seront confrontés à l'accueil de jeunes en situation de handicap et sans leur apporter le minimum de formation pratique et théorique pour assurer cet accueil dans les meilleures conditions possibles. D'ailleurs, nous militons pour que ces formations soient communes à l'ensemble des intervenants, facilitant ainsi le brassage des professionnels. L'absence de formation, de clarté du discours conduit à trouver, sur le terrain, des « professionnels » qui considèrent que l'accueil d'un enfant handicapé relève d'une option facultative....

- On ne saura pas forcément comment faire en cas de soucis. C'est vrai, tant les particularités sont spécifiques. Mais je voudrais juste m'arrêter sur un point et c'est sans doute l'un des éléments qui a amené Dominique BAUDIS à qualifier la situation des enfants en situation de handicap comme une situation de discrimination. Ce point, c'est la manière dont on gère aujourd'hui les enfants sous protocole alimentaire, c'est-à-dire ceux qui présentent une haute allergie alimentaire. Dans toutes écoles de France, dans tous les lieux d'accueil périscolaire, dans tous les centres de loisirs de notre beau pays, sont accueillis aujourd'hui, sans souci, des enfants qui ont un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) et qui présentent parfois des hautes allergies alimentaires présentant un risque vital majeur en cas de non intervention de l'adulte et d'injection de son traitement dès l'apparition des premiers signes... Et ce sont souvent de jeunes animateurs qui ont à gérer ces situations, auxquelles ils sont d'ailleurs souvent peu ou pas préparés... y compris psychologiquement, car savoir que si l'on n'agit pas dans les quelques minutes on peut mettre en danger la vie de l'enfant, pour un jeune animateur, disposant seulement d'un BAFA et d'une formation aux premiers secours, je trouve personnellement que c'est une très lourde responsabilité. A côté de ces situations, les enfants ayant une épilepsie non stabilisée, pour ne prendre que cet exemple, font très fréquemment l'objet d'une impossibilité d'accueil. Or, jusqu'à preuve du contraire, il y a moins de risque vital pour l'enfant, dans la majorité des cas d'épilepsie qu'en cas de très haute allergie alimentaire. Tous les organisateurs sont donc, aujourd'hui, confrontés à des accueils d'enfants qui présentent des risques vitaux et pour autant persistent à penser qu'ils ne peuvent accueillir des enfants souffrant d'épilepsie... Quelle contradiction !!!

- Enfin, le problème du financement. Dans le contexte économique actuel, il semble visiblement difficile d'assurer le financement des surcoûts liés à l'accueil d'enfants en situation de handicap au sein d'accueils de loisirs. Premièrement, toutes les études montrent que les surcoûts en accueils de loisirs ne dépassent jamais 10€ de l'heure, alors que le recours à une auxiliaire de vie à domicile pour assurer la garde d'un enfant handicapé est deux fois supérieur et est financé en grande partie par la PCH ou les compléments d'AEEH... D'autre part, la réforme des rythmes scolaires, dont je ne connais pas le coût total annuel en France mais qui se chiffre à plusieurs centaines de millions d'euros, est venue démontrer que dès lors qu'il y avait une volonté politique très affirmée, les moyens financiers étaient mobilisés... En cela, je remercie notre Ministre de l'Education d'avoir démontré par A+B que l'obstacle à l'accueil des enfants en situation de handicap aux accueils de loisirs n'est, n'a jamais été et ne sera jamais d'ordre financier !!!

► Alors, quelles pistes pour avancer ?

Face à cet immense chantier pour faire en sorte que, demain, tout parent ayant un enfant en situation de handicap, puisse disposer des mêmes droits et services d'accueils en complément de l'école ou de l'établissement, le mercredi et lors des vacances scolaires, la question centrale est de savoir, comment s'y prendre ?

D'autant qu'il est essentiel, ici, de souligner la très grande différence entre le temps des familles et le temps des institutions. Pour les parents, le besoin est immédiat, urgent, et attendre 2 ou 3 ans pour entrevoir une solution, revient à nier leur demande, leur besoin, leur attente...

J'entends souvent des acteurs de terrain dire « on fait déjà », « ça avance », « les choses évoluent »... Que diraient tous les parents d'enfants valides, si dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, on leur disait « voilà, l'école fermera maintenant à 15h ou 15h30, on réfléchit, on pense à des solutions, ce n'est pas simple, mais ça avance, dans telle école on a déjà mis un accueil en place... » Ce serait la révolution ! Eh bien c'est ce que vivent 1% des familles dans notre pays, les parents d'enfants ayant les enfants les plus lourdement handicapés, c'est-à-dire bénéficiaires de l'AEEH... Donc, je crois que l'on ne peut se contenter d'un « on avance ». L'objectif doit donc être de se mettre en situation, à l'échelle d'un territoire, de dire aux familles : « Vous avez un enfant en situation de handicap, vous souhaitez un accueil le mercredi ou les vacances scolaires en centre de loisirs, vous aurez une solution qui correspondra à votre besoin et aux attentions nécessaires pour votre enfant ». Et cela, partout en France, Et cela, dès demain. Et cela, est POSSIBLE !!! Mais comment ?

- Premièrement, il faut cesser de considérer que l'accueil d'un enfant en situation de handicap relève de l'option facultative et que l'on est encore à une époque de sensibilisation des équipes. Aujourd'hui, nous disposons d'outils très efficaces, qui peuvent en très peu de temps, renverser la situation. Chaque commune de France, gestionnaire de lieux d'accueil de la petite enfance ou d'accueils de loisirs bénéficie de financements des CAF, dans le cadre des contrats enfance jeunesse. Nous pensons que l'attribution de ces fonds devrait être conditionnée à un engagement clair des organisateurs en matière d'accueil des enfants en situation de handicap. Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, n'a pas hésité, il y a trois ou quatre ans, à conditionner le financement des établissements d'accueil du jeune enfant à un pourcentage d'accueil de publics prioritaires, dont les enfants en situation de handicap font partie.

- D'autre part, il faut cesser d'opposer la démarche d'inclusion des enfants en situation de handicap au sein du centre de loisirs de son quartier à la mise en place de structures d'accueil mixte. Les deux approches, les deux réponses sont nécessaires, autant l'une que l'autre, sont complémentaires et doivent être coordonnées. Tous les accueils de loisirs de France ne peuvent pas accueillir tous les types de handicap. Il y aura des situations où il faudra mettre en place des solutions plus adaptées. C'est pourquoi, la combinaison, à l'échelle d'un territoire, entre un engagement des structures existantes et la mise en place d'une structure plus adaptée et sans restriction d'accueil au regard des pathologies, me semble être la meilleure voie, la plus intelligente, la plus moderne, la plus efficace.

- Troisième élément, ce sont les pôles d'appui et de ressources qui commencent à voir le jour en France. Une vingtaine de pôles existent aujourd'hui en France, avec des missions et des niveaux d'engagement très différents. Les conclusions de la rencontre nationale des pôles d'appui, de juin 2012, ont très clairement indiqué que les pôles d'appui ne peuvent se limiter à un travail de sensibilisation, d'information, de mise en réseau. Ils doivent résolument s'engager sur deux fronts : celui de l'accompagnement de toutes les familles formulant une demande, avec un engagement à leur trouver une solution... et celui d'un appui technique, expert, efficace et pertinent afin de soutenir les équipes et éviter les ruptures d'accueil.

- Enfin, nous n'avancerons pas sur le sujet, si à l'échelle de chaque département ou sur le plan national, un dispositif de soutien financier à l'accueil des enfants en situation de handicap n'est pas mis en place. Sur ce point, nous préconisons un niveau d'aide qui doit pouvoir aller jusqu'à 10€ de l'heure, être réservé aux publics prioritaires à savoir les enfants bénéficiaires de l'AEEH et être conditionné à l'effectivité de leur présence, c'est-à-dire versée en fonction des heures réalisées...

Voilà, selon moi, la seule façon de faire en sorte que demain, tout parent, quelque soit le handicap de son enfant, puisse disposer, comme tous les autres parents de notre si beau pays, de solutions d'accueil, le mercredi et les vacances scolaires, en fonction de ses besoins, adaptées aux particularités de son enfant, lui permettant ainsi de mieux concilier ses temps de vie, bénéficier d'un peu de temps de répit, retrouver de la disponibilité pour le reste de la fratrie, maintenir ou reprendre un activité professionnelle... bref être un parent comme les autres !

► **Les effets de l'accueil...**

Est-il nécessaire pour finir de nous convaincre de l'importance capitale de cette question, que j'évoque les effets, pour les familles, d'une solution adaptée à leurs attentes ? Voici, en quelques mots, un petit condensé de ce que nous percevons des retours et témoignages des familles, lorsque leur demande a été prise en compte, lorsque leur enfant est accueilli... sans restriction d'aucune sorte... Pour cela, permettez-moi juste un instant de vous partager quelques témoignages de familles dont l'enfant est accueilli au sein du réseau Loisirs Pluriel...

- Le fait que mon enfant soit accueilli dans un centre de loisirs où sont présents d'autres formes de handicap me permet de relativiser le handicap de mon enfant
- Voir la joie des enfants valides jouer et rire autour ou avec mon enfant est une source de bonheur intérieure qui me permet de regarder mon enfant comme un enfant et non comme un enfant handicapé
- En étant accueilli automatiquement, en répondant à nos besoins au-delà de nos espérances, nous faisons l'expérience, pour une fois, d'une réelle égalité des droits avec les autres parents
- Le souci de la compréhension de notre enfant, qui se traduit dans la qualité de la rédaction de la fiche d'information, en des termes identiques à ceux que nous aurions employé, est une expérience unique. L'évaluation n'est pas faite pour savoir si l'on va pouvoir ou non accueillir notre enfant, mais pour savoir comment on va l'accueillir. On se livre alors en toute confiance.
- L'accueil de notre enfant sans surcoût, ou presque, nous donne un sentiment de normalité. On est regardé comme une famille, tout simplement.
- C'est extraordinaire de se retrouver dans un lieu où les parents d'enfants valides vous regardent comme n'importe quel parent, sans même savoir que vous êtes parent d'un enfant handicapé. Notre présence ne les dérange pas, n'est pas source d'angoisse vis-à-vis de leur enfant...
- Permettre à l'ensemble de la fratrie de vivre un temps ensemble en dehors de la famille, partager des activités communes. Permettre à ses frères et soeurs de rencontrer d'autres handicaps, d'autres enfants en situation de handicap.
- Retrouver un peu de disponibilité pour soi, disposer de quelques heures pour aider aux devoirs du grand au collège en toute sérénité, faire ses courses sans être soumis au regard des autres...

Pour conclure

.....

Je me permets de le redire avec force. Les parents d'enfants handicapés sont des parents comme les autres. Ils ont les mêmes besoins et les mêmes attentes que les autres parents, malgré le handicap de leur enfant : pouvoir disposer d'un mode de garde afin de maintenir leur emploi, souhaiter voir son enfant grandir et vivre au milieu des autres enfants de son âge, pouvoir inscrire la fratrie dans un même lieu d'accueil... Ils éprouvent, ni plus ni moins, les mêmes appréhensions que tout parent, pour le bien-être de son enfant : appréhension de la première séparation, inquiétude quant à la qualité d'accueil de son enfant. Et surtout, comme les autres, ils attendent, ils veulent le meilleur pour leur enfant, et ce quelle que soit sa pathologie, quelles que soient ses déficiences ou ses limitations. La situation de handicap ne diminue en rien, voire même au contraire, les souhaits de progrès et de réussite pour leur enfant. Ils veulent, comme tout parent, le meilleur pour leur enfant, pousser le plus loin possible ses capacités, son autonomie.

Cessons de considérer les personnes handicapées au travers de leur manque. Enlevons de nos têtes l'idée selon laquelle la vie, lorsqu'il y a handicap, serait un moins.

Affirmons que le handicap n'est dans aucune situation, une contre-indication à la relation à l'autre.

Reconnaissons aussi que prendre le temps d'aller au rythme de l'autre, plus fragile, nous permet de découvrir des paysages que nous n'aurions jamais vu au rythme où nous avalons les kilomètres de la vie.

Et pour terminer, je voudrais simplement citer cette phrase de Sénèque : « Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que l'on n'ose pas, c'est justement parce que l'on n'ose pas que les choses sont difficiles ».



ELEMENTS OPERATIONNELS ISSUS DES ATELIERS

Les ateliers ont permis la mise en lien d'acteurs de terrain, la mutualisation d'expériences, une mise en perspective des réflexions autour de l'accueil des enfants en situation de handicap.

Ci-après ont été retenus des éléments de synthèse et opérationnels issus à la fois des travaux avec les témoins et des échanges avec et entre les participants aux ateliers.

Ces traces doivent permettre de poursuivre la dynamique d'accueil des enfants en situation de handicap, à guider vers les bonnes questions autour de cet accueil.

► LE PROJET PEDAGOGIQUE EN QUESTIONNEMENT

En présence de Nina Bonnet, Centre social de Tarare, et de Samia Ghezouani, CPNG St-Priest

Animé par Sophie Covacho (DDCS 74), Brigitte Reymond et Cécile Delanoë (DDCS 69)
Comment faire apparaître de façon explicite la question de l'accueil de tous ? Comment s'en servir pour suivre ce qui est vécu quotidiennement ? Quels impacts sur les autres projets et l'organisation de la structure ?

[Cliquez ici pour lire la suite](#)

.....

► L'ACCUEIL DES FAMILLES : LE PREMIER ACCUEIL, L'ACCUEIL AU QUOTIDIEN

En présence de Audrey Acosta, Centre social et culturel Lyon-Vaise et de Marion Bretel, Maison de l'enfance Lyon 7ème.

Animé par Claudine Lustig de l'association Une Souris Verte et Jean-Pierre Grenier de la CAF du Rhône

Quelles conditions pour un premier accueil réussi de l'enfant et de sa famille, pour l'accueil au quotidien ? Quel partenariat instaurer avec les parents ?

[Cliquez ici pour lire la suite](#)

.....

► L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DES ACTIVITES DE FAÇON TRES CONCRETE

En présence de Nadège Cunin, Ecole de Cirque de Lyon/MJC de Ménival (Lyon 5ème) et de Ludivine Martinière, Méli-Mélo (St Martin-en-Haut)

Animé par Judicaëlle Brioir de l'association Une Souris Verte, Patrick Mercader (Ville de Lyon) et Chloé Tallieu (DDCS 69)

Que faut-il pour accueillir tous les enfants ? Quels moyens se donner pour réinterroger l'organisation, les activités, le fonctionnement de sorte à accueillir sans stigmatiser ?

[Cliquez ici pour lire la suite](#)

.....

► L'ACCOMPAGNEMENT DES ANIMATEURS PERMANENTS ET VACATAIRES

En présence de Patrick Baud (Service Temps libre, ville de Rillieux-la-Pape), Isabelle Bruyère (Centre social des Taillis, Bron) et Linda Bideault Vinatier (Centre Social de Lyon-Etats-Unis)

Animé par Odile Bâton de l'association Une Souris Verte et Blandine PILI (DDCS 69)

L'attention portée au public en situation de handicap doit-elle être réservée à certains animateurs de l'équipe ou doit-on sensibiliser toute l'équipe à cet accueil ? Au cours du séjour, de quelles informations les animateurs ont-ils besoin ? Sous quelles formes

[Cliquez ici pour lire la suite](#)

.....